



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 juin 2022

### **Un comptage défectueux des loups qui ne permet pas de protéger et défendre les troupeaux contre la prédation**

Lors du groupe national loup qui s'est tenu ce lundi 27 juin, FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/ Chambres d'agriculture France ont contesté le nombre de loups qui leur a été communiqué par les pouvoirs publics. En effet, bien que la méthode de comptage demandée par le CAF loup ait été initiée, sa mise en œuvre est très insatisfaisante.

En effet la plupart des indices de présence du loup remontés n'ont pas pu être traités dans le cadre du dispositif de comptage de l'OFB. L'effectif annoncé ne correspond pas à la réalité de la population lupine. Le nombre de loups étant sous-estimé, le nombre de loups à prélever, proposé par l'administration l'est également.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/Chambres d'agriculture France, demandent que soient prélevés 300 loups en 2022 d'autant que le plafond de prélèvements de loups 2021 n'a pas été atteint du fait du refus de l'administration, en cours de campagne, d'octroyer des tirs de défense pour protéger les troupeaux prédatés et du blocage mis à l'intervention des louvetiers en appui aux éleveurs en zone de prédation.

Les éleveurs vivent quant à eux quotidiennement dans l'angoisse d'une nouvelle attaque et ce, en dépit des mesures de protection des troupeaux mises en place.

S'agissant des bovins - de plus en plus attaqués par les loups - l'inefficacité des mesures de protection n'est plus à démontrer. FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/Chambres d'agriculture France demandent qu'ils demeurent sous statut « non protégé » et sollicitent en contrepartie que les éleveurs disposent de tirs de défense simple dans les zones de présence permanente.

Alors que l'on compte 18 000 loups sur le continent européen, le loup n'est pas une espèce en voie de disparition. En revanche, les éleveurs à l'herbe en plein air eux disparaissent un peu plus chaque jour et le pastoralisme prend le même chemin.

L'inefficacité du plan de gestion précédent appelle à un nouveau plan d'action plus efficient.

L'expansion des prédateurs constitue en effet une menace directe pour les zones rurales désormais au cœur des politiques européennes. Elle participe au non-renouvellement des éleveurs et à l'abandon des espaces entretenus par eux et par leurs troupeaux, appauvrissant ainsi la biodiversité dans son ensemble.

Le futur PNA Loup 2023 doit être un véritable plan de sauvegarde du pastoralisme, de l'élevage en plein air et un plan de régulation de l'espèce lupine. Il doit permettre d'accorder aux éleveurs soumis au risque de prédation le droit de défendre leurs troupeaux par des tirs de défense.

FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC/ Chambres d'agriculture France font le choix de protéger et défendre les troupeaux, afin de préserver l'élevage à l'herbe en plein air. Ils demandent aux pouvoirs publics actuels de porter ce combat pour la survie des éleveurs dans le cadre du nouveau PNA Loup.

#### **Contacts presse :**

**FNSEA** : Sabri Derradji – [sabri.derradji@reseaufnsea.fr](mailto:sabri.derradji@reseaufnsea.fr) - 06 21 16 80 84

**JA** : Gaëtan Labardin – [glabardin@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:glabardin@jeunes-agriculteurs.fr) - 06 68 66 15 83

**Chambre d'agriculture France** : Iris Roze – 06 09 86 02 26

**FNO**: Marylène Bessamat - 06 03 99 62 07

**FNB**: Thierry Rapin - 06 72 91 60 02